



CAHIER DES CHARGES « CLUB AVENIR »



Mise à jour : 12 février 2026

Items		Indicateurs objectifs et observables
Eléments généraux	Objectif général	<ul style="list-style-type: none"> • Formation des jeunes joueurs aux exigences du badminton de Haut Niveau : amélioration des qualités technico-tactiques (priorités PFJJ), physiques (priorités PFJJ) et mentales permettant l'accès au PPF (Parcours de la Performance Fédérale validé par le ministère). • Alimenter les pôles Espoirs et les Collectifs France U13 / U15.
	Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de joueurs du Club Avenir intégrant les collectifs France U13/U15. • Flux vers Pôle Espoirs.
	Coordonnateur du dispositif « Club Avenir »	<ul style="list-style-type: none"> • Fonctionne en collaboration avec le Coordonnateur du PPF. • S'assure de la mise en place de la convention Club Avenir. • S'assure du bon fonctionnement (en s'appuyant sur le cahier des charges (CDC) et la convention Club Avenir signée).
	Entraîneur du Club Avenir	<p>Cadre technique salaré du club titulaire du B.E.E.S 1^{er} degré ou du D.E.J.E.P.S. (ou éventuellement en formation D.E.J.E.P.S.)</p> <p>Travail en lien avec la Direction Technique Nationale, le coordonnateur ETR, le responsable du Pôle Espoirs et le CTD. Désignation par le président du club.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il s'appuie sur les Orientations Techniques Nationales (OTN), les Orientations Techniques de Haut Niveau (OTHN) et le Parcours de Formation du Jeune Joueur (PFJJ). • Il inscrit ses actions et décisions dans le respect du CDC. • Il coordonne et assure le suivi du Club Avenir, sur le plan sportif et s'assure de la compatibilité du projet sportif des joueurs avec les domaines scolaire et médical. • Il planifie le programme de stages et compétitions tout au long de l'année. • Il coache et évalue les Joueurs Avenirs sur 5 compétitions dans l'année avec l'objectif principal de mettre à jour les axes prioritaires d'entraînement individuels. • Il formalise la programmation de l'entraînement. • Il assure l'entraînement au quotidien (à minima 3 jours différents/semaine du lundi au vendredi représentant un volume minimum de 6h). • Il s'assure de la mise en place à minima d'une séance individuelle ou semi individuelle par semaine pour chaque joueur identifié Joueur Avenir (1 entraîneur pour 2 joueurs au maximum). • La DTN peut lui proposer de participer à un accompagnement d'un collectif France afin d'enrichir sa formation. • Il rend compte 3 fois par an au responsable national du dispositif, au coordonnateur ETR, au responsable du Pôle Espoirs et au CTD à l'aide du document Club Avenir (incluant un bilan individuel du ou des Joueurs Avenirs). • En tant que nouveau Entraîneur Avenir il participe à une formation initiale de 2 jours organisée par la F.F.BaD

	Population	<p>Recrutement local (si non licencié dans le club, fournir une convention pour la délégation de formation par son club), avec aval du Président du club et validé par la DTN.</p> <p>Population cible pour être Joueur Avenir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • U10, U11, U12, U13 (P2 à M1) déjà identifié(s) à minima une fois par le DAN + confirmation niveau DAN observé par le responsable national du Dispositif Avenir ou une personne ressource de la DTN. • Au 31 décembre de l'année du début de la saison, le joueur identifié ne doit pas encore avoir 13 ans. • 12 joueurs max sur chaque entraînement dont 1 à minima identifié Joueur Avenir. Les autres joueurs sont des partenaires d'entraînement non tenus de participer à l'ensemble du programme d'entraînement (le Joueur Avenir peut côtoyer plusieurs groupes d'entraînement dans la semaine, pourvu que ces groupes apportent de la qualité d'entraînement et une opposition intéressante). • L'aménagement de l'entraînement doit permettre une fin des entraînements à 20h au plus tard.
Fonctionnement sportif	Installations	A minima 1 court pour 4 joueurs. Utilisation de volants en plumes.
	Volume d'entraînement	<p>8h (10h pour les M1) par semaine du lundi au vendredi sur 42 semaines dans le cadre du Club Avenir dont 3 semaines sur la période estivale (préconisées au mois d'août). 1h de séance individuelle hebdomadaire doit être incluse.</p> <p>Dans le volume horaire demandé, le joueur avenir devra avoir 1h à 2h de pratique diversifiée non badminton. La pratique licenciée dans un autre sport peut justifier ces 1h à 2h.</p>
Suivi des sportifs	Mise en œuvre du double projet	<p>L'aménagement de l'emploi du temps doit permettre un entraînement qualitatif et quantitatif tout en respectant une vie scolaire adaptée.</p> <p>Rencontrer l'établissement scolaire d'accueil des Joueurs Avenir pour une présentation du ou des profils particuliers et mise en place d'outils de collaboration utiles si nécessaire.</p>
Financement	Origine	<ul style="list-style-type: none"> • Club. • Collectivités territoriales (commune, CD, CR). • Familles. • FFBaD. • Eventuellement ligue et comité départemental.
Cohérence	Harmonisation	L'Entraîneur Avenir fait remonter toutes les informations demandées aux cadres de la DTN concernés + au coordonnateur ETR + au responsable Pôle Espoir + au CTD.
	Evaluation CDC	<ul style="list-style-type: none"> • Etablie par la DTN principalement sur la base du document de suivi Club Avenir. • Finalisée par l'avis du DTN. • Items incontournables d'évaluation : <ul style="list-style-type: none"> ◆ Respect de la population : au moins 1 Joueur Avenir identifié comme tel. ◆ Volume d'entraînement. ◆ Niveau de qualification de l'Entraîneur Avenir. ◆ Respect des missions du responsable. ◆ Rendre le double projet viable. ◆ Document de suivi complété et transmis au responsable national du suivi du label.
	Conditions de maintien du label	<ul style="list-style-type: none"> • Annuellement : continuer de respecter le CDC avec au moins un Joueur Avenir.